

Section des Pyrénées-Atlantiques

Point Info N° 31



LE MOT DU PRÉSIDENT

Mes chers compagnons,

Cette année 2024 aura été un peu compliquée pour la tenue de notre comptabilité et nous avons eu quelques « ratés ».

En effet, nous avons reçu les fichiers de notre siège à Paris avec du retard car cette année il a changé 4 fois de prestataire informatique et, à ce jour, une formation a été dispensée le 6 décembre afin d'utiliser ce nouveau logiciel. Alors, nous espérons être bon

élève et que 2025 sera une parfaite année de « tenue comptable ».

Depuis le mois d'octobre dernier nous avons pris contact avec certains compagnons qui apparaissaient sur notre liste comme « n'ayant pas réglé leur cotisation 2024 » et il s'est avéré que nous avions de mauvaises informations, et nous nous excusons auprès de ceux qui ont été contactés à tort.

Après ces péripéties nous sommes parvenus à mettre à jour nos listes d'adhérents et pouvons établir le bilan exact de l'année 2024 en termes de cotisations.

Nous avons le regret de constater que certains d'entre vous n'ont toujours pas réglé leur cotisation 2024, soit par oubli soit qu'il ne désire plus faire partie de notre association et je leur demande de bien vouloir nous écrire afin d'entériner leur décision.

Je suis dans l'obligation de vous informer que n'étant plus adhérent de l'association, vous ne serez plus tenu au courant de notre vie associative et lors de votre décès, votre famille ne pourra pas solliciter la présence du drapeau de l'association le jour de vos obsèques.

En application de nos statuts, seuls les compagnons à jour de leurs cotisations peuvent demander la présence du drapeau.

C'est avec tristesse et regret que je prendrai en compte votre décision.

Recevez, Chers Compagnons, mes cordiales salutations et bonnes fêtes de fin d'année.



ANNUAIRE DES MEMBRES

In Memoriam

ROBBE Bernard Chevalier Hasparren
XÉMARD Jean-Louis Officier Anglet
CARRÈRE Roger Officier Anglet
LEBLOND Jean Chevalier Orthez
SARRAUTE André Chevalier Anglet

Nous ne nous les oublions pas.

Adhésions

MAGNAUDET Dominique Chevalier
CHAVANON Patrick Chevalier
GESRET Samuel Chevalier
GARCIA Éric Chevalier

Nous leur souhaitons la bienvenue.

INFORMATION COTISATION

Cotisation 2025 : Membres 35€ - Sympathisants 20€ Revue Le Mérite 2024 : 16€

Par chèque à l'ordre de l'ANMONM64 envoyé à :

Mme Chantal THOMAS, trésorière,

5, rue de Sempouy, villa Chantoune - 40530 LABENNE

Par virement au Crédit Mutuel,

IBAN: FR 76 1027 8023 8500 0205 1630 108

BIC: CMCIFR2A

MOT DE LA SECRÉTAIRE

Le secrétariat vous adresse régulièrement des courriers (Point info, assemblée générale, appel à cotisation, proposition d'activités, ...).

Selon votre souhait, ces courriers vous parviennent par mail ou par courrier postal.

Dans les deux cas, les informations détenues par le secrétariat doivent absolument être correctes.

Aussi si votre adresse postale change (déménagement ou complément d'adresse), si vous changez d'adresse mail, n'oubliez pas d'en informer le secrétariat pour toujours recevoir nos courriers.

Il en est de même pour vos numéros de téléphone. Nous pouvons souhaiter vous joindre de façon rapide.

Remarque: Il est possible que les courriers envoyés par mail se retrouvent non pas dans la boîte de réception de votre courrielleur mais dans le dossier des Indésirables (ou spams). Aussi vérifiez régulièrement ce dossier pour avoir connaissance de tous nos envois.



ACTIVITÉS

Réunion du comité de section :

Quasiment au complet, le comité de section s'est réuni le 16 octobre 2024 à Orthez.



Cette réunion fut l'occasion de faire un point sur les finances, les activités passées et celles à venir, et de partager un déjeuner d'excellente facture à la brasserie O'Garage d'Orthez.

23 octobre 1983, l'attentat du Drakkar:

Beyrouth, un camion piégé explose contre l'immeuble Drakkar provoquant son effondrement et emporte 58 parachutistes français de la Force multinationale de sécurité.

Cet événement tragique choque la France, le Liban et la communauté internationale, soulignant la violence du conflit libanais de l'époque.

Chaque année, le 23 octobre est consacré aux cérémonies de commémoration organisées pour honorer le sacrifice de nos 58 parachutistes, rappeler le courage de ces hommes tombés au champ d'honneur loin de leur patrie et souligner le devoir de mémoire envers ceux qui ont donné leur vie pour la paix. Le mercredi 23 octobre, le président M. Camille JENVRIN, et notre porte-drapeau M. Jean-Jacques LAVANCEAU ont participé à Anglet à la commémoration de l'attentat du Drakkar.

Le samedi 26 octobre, M. Christian PIANETTI, président de l'A.A.M.OPEX, le vice-président M. Philippe CLIN et notre porte-drapeau M. Sylvain FAVIÈRE ont participé sur l'ancien camp militaire du 1°RCP d'Idron à la commémoration du 41° anniversaire de l'attentat du Drakkar.



11 novembre:

Chaque année, le 11 novembre marque un moment de recueillement en France et dans de nombreux autres pays, au cours duquel nous commémorons l'armistice de 1918 afin



de rendre hommage à tous ceux qui se sont battus et ont donné leur vie pour la France.

Le président M. Camille JENVRIN, Mme Marie-José FABRE et le porte-drapeau M. Étienne BRÉMENT ont assisté aux cérémonies du 11 novembre à Bayonne commémorant également les 100 ans du monument aux Morts.



Le vice-président, conseiller du président, M. Jean GOUGY, le vice-président M. Philippe CLIN, M. Christian PIANETTI, M. Jean-François LOUVRIER et notre porte-drapeau M. Sylvain FAVIÈRE ont ainsi participé aux commémorations du 11 novembre 1918 à Pau avec un office religieux en l'église Saint-Martin, suivi d'un dépôt de gerbes des autorités au monument aux Morts boulevard des Pyrénées et à la mairie de Pau.

Le 15 novembre, le vice-président M. Philippe CLIN et notre porte-drapeau M. Marc COGNARD ont participé à une cérémonie mémorielle à la direction départementale des territoires et de la mer boulevard Tourasse à Pau.



AGENDA PRÉVISIONNEL 2025

Assemblée générale :

La prochaine AG se déroulera à la mairie de Morlaàs le 20 mars 2025 :

- 10h assemblée générale ;
- 11h arrivée des autorités ;
- 12h cérémonie au monument aux morts ;
- Repas à l'issue de la cérémonie au restaurant L'Amandier

